

Territoires, efficacité et simplicité
Commande publique**P4**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

un avenant à la convention de mandat relative à la gestion administrative et financière des rémunérations et prestations connexes attribuées aux stagiaires de la formation professionnelle continue (annexe 1),

D'APPROUVER

un protocole transactionnel avec la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole et la société RD ANGERS relatif à l'affrètement de lignes régulières régionales pour la desserte du territoire de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole (Annexe 2),

D'AUTORISER

l'exécutif à signer ces actes.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT

